

Rapport de la Commission des Finances sur le

Préavis N° 7-2012

portant sur

l'adoption des comptes 2011 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise ± STEP de Vidy

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En préambule à l'étude de l'objet susmentionné, la COFIN ainsi que la COGEST de la ville de Prilly ont été invitées à la STEP pour une visite des installations de traitement des eaux le vendredi 27 avril 2012. La COFIN s'y est rendue dans la composition suivante : Monsieur Jean-Pierre Dupertuis, Madame Nadia Fauth (excusée), Madame Sylvie Krattinger, Monsieur Jan Mrazek (Rapporteur), Madame Geneviève Nosedá Guignard, Madame Victoria Quinton et Monsieur Francis Richard (Président).

La STEP était représentée par Messieurs Fadi Kadri, Chef du service d'assainissement à la ville de Lausanne et Yves Duperrex, Chef de la STEP. La Municipalité de Prilly est représentée par Messieurs Michel Pellegrinelli, Municipal et Philippe Coquerand, Chef de service.

Etat de la STEP et investissements futurs

La STEP de Lausanne, construite en 1964, traite entièrement ou partiellement les eaux usées de 16 communes de la région lausannoise représentant environ 220'000 habitants. Pour 2011, cela implique 33'372'600 m³ d'eau usées à traiter, soit un débit moyen de 1'070 l/s. Ce travail est assumé par 41 collaborateurs (représentant 39 EPT).

Durant la visite, les commissaires ont pu suivre le cours de l'eau à l'intérieur de la STEP afin de mieux comprendre son fonctionnement technique. Ils ont également pu se rendre compte de l'odeur, bien compréhensible, qui régnait dans ces lieux.

Dans les grandes lignes, la STEP reçoit les eaux usées en entrées. La première étape consiste à en retirer le sable ainsi que les déchets divers qui s'y retrouvent. Ensuite, les eaux sont envoyées dans un circuit d'épuration. Différentes lignes sont à disposition. La répartition entre les lignes est fonction du débit d'entrée, l'objectif étant toujours de rejeter une eau aussi propre que possible étant donné les installations à disposition. Entre 4 et 6 heures plus tard, les eaux sont rejetées dans le lac Léman à 700 m de la rive et à 30 m de profondeur. Les éléments retirés des eaux usées se retrouvent sous forme de boues. Celles-ci sont partiellement

déshydratées avant d'être incinérées sur place. La STEP importe également des boues d'autres STEP afin de les incinérer (la quantité représente environ 5 camions par jour). La chaleur dégagée lors de la combustion est récupérée par le réseau de chauffage à distance de Lausanne. La part de la STEP y est d'environ 5%. Le site de la STEP accueille également un incinérateur pour les animaux qui est exploité conjointement avec la SVPA (Société Vaudoise de Protection des Animaux).

Les installations sont vieillissantes. Ceci implique entre autre une difficulté réelle à satisfaire aux exigences en matière d'épuration. Par exemple, moins de 5% des eaux rejetées respectent les normes en matière de DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours²). A la question de savoir si l'eau en sortie de STEP était potable, la réponse a été un non sans hésitation. Des nouvelles problématiques s'y ajoutent, telles que celles liées aux micropolluants. A ce sujet, la STEP a participé à un projet fédéral pour tester différentes méthodes pour le traitement de ces micropolluants. Les résultats sont convaincants, vu que 80% des micropolluants ont pu être éliminés. Le surcoût dû à ces traitements supplémentaires (investissement et exploitation) est estimé à 37 Fr/an/équivalent habitant³ (ce que la COFIN estime dès lors à Fr. 8'000'000 / an pour la STEP de Vidy).

La COFIN a fait part de son inquiétude au vu des nombreux dysfonctionnements dont les comptes font état. Ce sentiment est partagé par les représentants de la STEP. Mais ils ont précisé que les principales difficultés rencontrées en 2011 concernent la nouvelle installation d'incinération qui, bien que vieille de quelques années seulement, rencontre des nombreux problèmes dus à une usure précoce. Ce sont ces problèmes qui sont mentionnés au compte 312. La baisse de capacité d'incinération a également contraint la STEP à rediriger certains partenaires qui lui livraient des boues vers d'autres incinérateurs, ce qui explique la baisse substantielle des revenus au compte 434 (les prestations SVPA compte pour environ 10% de la baisse).

Les commissaires ont également reçus quelques informations sur le futur de la STEP. Comme déjà rappelés dans des rapports antérieurs, la partie épuration se verra remplacée par une nouvelle installation d'ici quelques années pour un montant total de l'ordre de Fr. 150 à 200 millions. Le bâtiment administratif, les incinérateurs ainsi que d'autres installations plus petites resteront en place (la réparation « de fortune » dont il est fait mention au compte 314 concerne un bâtiment qui ne sera pas démoli). A la différence du site actuel, le nouveau complexe sera entièrement sous toit. Il sera implanté sur le site actuel, ce qui engendrera des complications lors de sa construction qui devrait s'étaler sur 3 à 4 ans. Bien que les plans définitifs ne soient pas publiés, il est probable que la nouvelle installation se répartisse sur deux étages. Ceci impliquerait une consommation accrue pour les besoins de pompage qui pourraient être partiellement compensés par le turbinage des eaux descendantes. On note effectivement par le compte 312 que la STEP est un gros consommateur d'électricité, parmi les plus gros de la région (la baisse de 5cts/kWh mentionnée dans les remarques est due à une prévision plus pessimiste que la réalité de l'évolution du prix de l'électricité). Les difficultés de recrutement rencontrées par la STEP concernant du personnel destiné à travailler sur place et n'a donc pas d'incidence sur la conduite du projet de modernisation de la STEP.

² Le DBO₅ est un indicateur de la quantité de matière organique dégradable dans l'eau.

³ TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USÉES, RÉSUMÉ SUR LES ESSAIS PILOTES À LA STEP DE VIDY, disponible sur le site : www.lausanne.ch/micropolluants

Questions sur les comptes 2011

A cette visite et aux questions relatives au fonctionnement de la STEP viennent s'ajouter quelques demandes de clarification plus spécifiquement liées aux comptes d'exploitation de l'année 2011, listées ci-dessous compte par compte :

- 305 : La baisse substantielle est due à une nouvelle estimation des risques par l'assurance accident du personnel communal lausannois.
- 309 : Un manque de formation est toujours potentiellement préjudiciable. Dans le cas présent, une formation concernait des nouveaux employés qui n'ont pas pu être recrutés en 2011 et une autre a été reportée en 2012 comme indiqué dans les remarques.
- 311, 313, 315 : Toutes les modifications ou réparations apportées aux installations se répartissent sur ces trois comptes suivant leur nature. Lors de l'établissement du budget, une partie des interventions est connue et peut être facilement attribuée, mais pour ce qui concerne les réparations, leur nature ne peut évidemment pas être connue à l'avance. C'est la raison du transfert entre le compte 311 et 315 où des interventions ont pu être traitées à l'interne (315) plutôt qu'externalisées (311).
- 390 : La raison de cette baisse est due aux bonnes conditions sur le marché de l'emprunt durant l'année écoulée.

Conclusions

La COFIN tient à remercier Messieurs Fadi Kadri et Yves Duperrex pour la visite des installations ainsi que pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux questions posées. Ce contact direct lui a permis d'avoir toutes les informations nécessaires pour l'analyse des comptes 2011 de la STEP.

Suite à son rapport n° 2012-0e,

tes
es.

eïd

pos

2012-0e
estir